



Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, un règlement portant le numéro 2019-176.

Ce règlement décrète la variété des taux de taxes foncières, le taux des taxes spéciales, de tarification ou compensations pour les services, les modalités de paiement des taxes, d'intérêt pour les arrérages de taxes, tarifs ou compensations et celui sur tout autre facture émise par la Municipalité, du tarif pour les photocopies ainsi que du montant relatif aux frais d'administration pour l'année financière 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2019-176 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 17 décembre 2019.

***Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier***

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 09H00 et 12H00 le dix-septième jour du mois de décembre 2019, à chacun des endroits suivant, savoir:

bureau municipal, centre communautaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour du mois de décembre 2019.

*Robert Leclerc,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*